



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

Mandat spécial – Mission à Ponsacco

N° 2022-012 bis

Compte-rendu affiché le : **15 février 2022**

Date de transmission en Préfecture : **11 mars 2022**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **31 janvier 2022**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Marie DECHESNE et Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Guy BOISSERIN – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

Depuis 2003, la ville de Brignais est jumelée avec la ville de Ponsacco, commune italienne de Toscane. Afin de renforcer les liens entre nos deux communes, des échanges ont régulièrement lieu à l'occasion de manifestations variées : scolaires, culturelles et sportives.

A la suite de l'élection du nouveau maire de Brignais, Serge BERARD, et de la nouvelle composition du Conseil municipal de Brignais, un déplacement est prévu du 11 au 13 mars 2022 à Ponsacco en présence de Monsieur le Maire, d'Anne-Marie MANDRONI, adjointe en charge de l'animation, de la vie associative et du jumelage, de Sébastien FRANCOIS, adjoint en charge de l'enfance, de la jeunesse et de la vie scolaire, de Jean-Philippe GILLET, adjoint en charge de la transition écologique et de la mobilité, de Marie DECHESNE, conseillère municipale déléguée à l'emploi et à la jeunesse et de Guy BOISSERIN, conseiller municipal. L'objectif de ce déplacement est de rencontrer, d'une part, Francesca BROGI, la maire de la ville jumelle italienne pour affirmer les liens d'amitié existants, et d'évoquer, d'autre part, le grand temps fort à venir en 2023, à savoir le 20^{ème} anniversaire du jumelage Brignais-Ponsacco.

Dans le cadre de cette mission, messieurs Serge BERARD, Sébastien FRANCOIS, Jean-Philippe GILLET, Guy BOISSERIN et mesdames Anne-Marie MANDRONI et Marie DECHESNE seront amenés à avancer des frais de déplacement et de séjour. L'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales prévoit que les élus ont droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

« Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal. S'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance. »

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le remboursement à messieurs Serge BERARD, Sébastien FRANCOIS, Jean-Philippe GILLET, Guy BOISSERIN et à mesdames Anne-Marie MANDRONI et Marie DECHESNE, des avances de frais de déplacement et de séjour engagés par leurs soins.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 04 – compte 6535 du budget principal de la commune – exercice 2022.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 2 février 2022.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'accorder un mandat spécial pour ce déplacement
- D'accepter le remboursement des frais de déplacement et de séjour selon les modalités exposées ci-dessus



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCORDE un mandat spécial aux élus cités ci-dessous pour le déplacement à Ponsacco, ville jumelle de Brignais en Italie, prévu du 11 au 13 mars 2022
- ACCEPTE le remboursement à Messieurs Serge BERARD, Sébastien FRANCOIS, Jean-Philippe GILLET, Guy BOISSERIN et à Mesdames Anne-Marie MANDRONI et Marie DECHESNE, des avances de frais de déplacement et de séjour engagés par leurs soins, selon les modalités exposées ci-dessus
- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6535 du budget principal de la commune – exercice 2022

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

OBJET : PARCELLE COMMUNALE AZ 94

PROJET D'INSTALLATION D'UNE STATION-RELAIS DE RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE MOBILE PAR LA SOCIÉTÉ
CELLNEX

Autorisation de signature d'une convention

N° 2022-013

Compte-rendu affiché le : **15 février 2022**

Date de transmission en Préfecture : **22 février 2022**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **31 janvier 2022**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Marie DECHESNE et Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Guy BOISSERIN – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

La société CELLNEX France a sollicité la commune en vue d'installer une station relais de réseau de téléphonie mobile sur son territoire. Après étude de différents emplacements, le choix s'est porté sur un terrain communal classé en zone U du Plan local d'urbanisme, terrain cadastré AZ 94 sis route de Lyon à BRIGNAIS aux fins d'y installer les équipements techniques de ses clients opérateurs et d'y accéder.

S'agissant d'un terrain appartenant au domaine public communal, il y a lieu de signer une convention d'occupation privative du domaine public. Cette dernière serait consentie pour une durée de douze années renouvelables par tacite reconduction prenant effet à compter de sa date de signature par les parties. L'emplacement mis à disposition représente environ 35 m².

La convention donnera lieu à une redevance annuelle de 9 500 € nets (neuf mille cinq cents euros nets). A cette redevance, s'ajoutera une redevance annuelle complémentaire de 2 000 € net (deux mille euros nets) à compter de l'accueil d'un second opérateur. Ladite redevance est indexée de 2 % chaque année.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 2 février 2022.

Au vu de ce rapport, il est demandé au conseil municipal :

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention d'occupation et tous documents y afférents.
- D'autoriser la société CELLNEX à solliciter toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'installation et d'exploitation de la station d'antennes-relais, objet de la présente résolution

Les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 75 – compte 752 du budget principal de la commune – exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation privative du domaine public, sur la parcelle AZ94, avec la société CELLNEX, sise 8 avenue Emile Zola à Boulogne-Billancourt, ainsi que tous documents y afférents
- AUTORISE la société CELLNEX à solliciter toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'installation et d'exploitation de la station d'antennes-relais, objet de la présente résolution
- DIT que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 75 – compte 752 du budget principal de la commune – exercice 2022

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme
Pour Le Maire, Serge BERARD
Anne-Claire ROUANET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com
Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

OBJET : ÉCOLES PUBLIQUES

Modification des périmètres scolaires

N° 2022-014 bis

Compte-rendu affiché le : **15 février 2022**

Date de transmission en Préfecture : **15 mars 2022**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **31 janvier 2022**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Marie DECHESNE et Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Guy BOISSERIN – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

Par délibération du 24 mars 2016, les périmètres scolaires permettant d'affecter les enfants en fonction de leur lieu d'habitation dans un des 3 groupes scolaires publics de la ville avaient été revus. Il convient aujourd'hui de faire évoluer à nouveau le ressort des écoles en fonction des changements que connaît la ville en termes de démographie, de nouvelles voiries et d'évolution des locaux scolaires.

Les principes de recherche d'équilibre des effectifs au sein des trois groupes scolaires et de mixité sociale restent identiques, tout en respectant les règles du Code de l'Éducation relatives à la non séparation des fratries et à la continuité de scolarisation sur l'ensemble d'un cycle (en maternelle ou en élémentaire).

Les évolutions suivantes, sans rétroactivité ni impact pour les élèves déjà scolarisés, concernent uniquement les nouveaux élèves qui s'inscrivent à l'école à Brignais, et s'appliqueront à partir de la rentrée 2022 :

- Identifier et intégrer les nouvelles voies créées sur la commune depuis 2016, et notamment celles du quartier des Pérouses.
- Créer un périmètre commun entre les groupes scolaires de Jacques Cartier et de Jean Moulin-André Lassagne. Cette zone se situe au niveau du quartier de la Gare qui est en pleine mutation, et il est nécessaire d'anticiper l'arrivée d'élèves supplémentaires en les répartissant au mieux dans les deux groupes scolaires qui leur seront rattachés. En fonction des locaux disponibles, du niveau scolaire des enfants et de la composition de la fratrie, un élève de ce secteur pourra ainsi être affecté dans une des deux écoles, en fonction de l'analyse de la situation, sans engendrer de dérogation.
- Affecter les élèves qui dépendent aujourd'hui du groupe scolaire Jacques Cartier, mais qui sont à proximité de Claudius Fournion (nord de l'avenue de Verdun, nord de la rue de la Giraudière) dans le groupe scolaire Jean Moulin - André Lassagne. L'objectif est de prévenir les incompréhensions des familles qui habitent dans ce secteur et qui sont amenées à passer devant l'école Claudius Fournion pour se rendre dans l'école de leur périmètre, soit à la date Jacques Cartier.

Le ressort pour chaque école correspond aux adresses suivantes (en souligné les nouvelles voies, **en gras les bascules du groupe scolaire Jacques Cartier au groupe scolaire Jean Moulin / André Lassagne**) :

▪ CLAUDIUS FOURNION

Allée des Alouettes	Impasse des Coquelicots	Impasse de la Petite Balme
Chemin des Amoureux	Montée de la Côte	Chemin de la Petite Cote
Allée de l'Ancolie	Allée du Coteau	Allée des Pétunias
Chemin de l'Archet	Rue Diot	Impasse de la Pinette
Chemin de l'Auberge	Allée du Domaine	Rue de la Pinette
Rue Auguste Simondon	Ruelle des Écoliers	Allée des Pinsons
Chemin des Balmes	Boulevard des Écureuils	Allée de la Piscine
Chemin de Barry	Rue de l'Église	Promenade des Ponts
Allée de Beauversant	Allée de l'Éolienne	Allée des Primevères
Allée de Bel-Air	Chemin des Érables	Impasse des Prunus
Allée de Bellecôte	Chemin de l'Étang	Chemin du Puizat
Rue du Bief (Pair)	Avenue Ferdinand Gaillard	Rue des Quatre-Saisons
Chemin du Bois	Allée du Gai Vallon	Chemin des Quatre-Vents
Rue du Bonnet	Place E. et A. Gamboni	Rue de la Ratière

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com
Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

Allée Bois des Ecureuils Impasse du Bonnet Allée des Bruyères Chemin du Canal Chemin du Cantonniau Rue des Capucines Chemin du Champ du Mont Impasse du Champ du Mont Rue des Chapeliers Chemin des Châtaigniers Chemin de la Chêneraie Allée des Chênes Impasse des Cinq-Perles Chemin du Clair-Matin Chemin de la Colline Chemin des Collonges Passage de l'Église Rue Colonel Guillaud Rue de la Compassion Route du Coq-Gaulois Rue des Coquelicots Chemin de la Côte	Rue du Garel Rue du Garon Rue Général de Gaulle – Pair du 28 au 158 Rue Général de Gaulle – Impair du 81 au 139 Chemin de la Gerle Allée des Grives Chemin du Gué Rue de Janicu Chemin de la Levée Place du 8 Mai 1945 Chemin des Marronniers Allée du Mas Allée des Mésanges Chemin du Michalon Allée des Mimosas Allée des Oiseaux Rue Jeanne Pariset Chemin des Pépinières Impasse de la Pérouse	Chemin des Revousses Chemin du Rivage Chemin de la Rivière Impasse Robert Rue de Ronde Rue des Roses du Garel Allée des Rossignols Rue Jean Rousselin Allée des Sapins Allée des Saules Rue des Serres Place du Souvenir Avenue du Stade Allée de la Table Romaine Place des Terreaux Allée des Tilleuls Allée des Tulipes Allée du Verger Chemin du Vert Pré Place du Pont Vieux Allée des Violettes
--	---	---

■ JACQUES CARTIER

Bd des Allées Fleuries Chemin des Barolles Allée Charles Baudelaire Allée de Beaunant Allée des Castors Rue Paul Cézanne Rue du Cimetière Impasse des Ébénistes Allée Paul Éluard Allée Jean de la Fontaine Allée Paul Gauguin Rue Général de Gaulle – Pair du 2 au 24 Allée Rosemonde Gérard Rue Victor Hugo	Allée des Iris Chemin de la Lande Allée des Lilas Route de Lyon Rue Édouard Manet Allée des Marguerites Rue Mère Élise-Rivet Rue Henri Matisse Rue du Merdanson Impasse Claude Monet Chemin de Montibert Allée Colin Muset Allée des Pensées Rue Pablo Picasso	Boulevard des Poètes Allée Jacques Prévert Rue des Quatre-Saisons Allée Arthur Rimbaud Chemin de Rochilly Allée Pierre De Ronsard Allée des Roses Rue du Douanier Rousseau Chemin de Sacuny Chemin des Saignes Chemin des Tards Venus Rue Paul Valéry Chemin des Vallières Allée Paul Verlaine
--	---	---

■ JEAN MOULIN / ANDRÉ LASSAGNE

Chemin des Aigais Impasse de l'Amicale Laïque Rue d'Alsace Boulevard André Lassagne	Impasse de la Garonnette Rue Général de Gaulle – Impair du 37 au 79 Rue Général de Gaulle – Impair du 141 au 9999 Rue Général de Gaulle – Pair du 160 au 9998	Rue du Moulin Rue Paul Bovier-Lapierre (sauf impair 1 à 15) Ruelle du Pensionnat Bd. Georges Brassens
---	---	---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

<p>Chemin des Basses-Vallières Rue du Bief (Impair) Chemin du Bois des Côtes Rue de Bonneton Allée des Bouleaux Rue Jacques Breil Rue Casse-Froide Chemin de Chiradie Allée des Cigales Chemin de la Colonne <u>Rue Michel Colucci</u> Allée des Cottages <u>Rue de la Croisée des Chemins</u> Rue Joe Dassin Impasse des Floralies Chemin de la Fonderie Impasse du Fournil</p>	<p>Rue de la Giraudière Ruelle de la Giraudière Allée du Haut-Garel Résidence Les Hauts-de-Brignais Impasse de l'Industrie Rue de l'Industrie Route d'Irigny – Du 7 au 9999 <u>Rue des Jardins</u> Chemin du Lac Impasse Lavialle <u>Rue René Louis Lafforgue</u> Route de Lyon <u>Allée des Maisons Ballons</u> <u>Rue René Mondonneix</u> Chemin de la Mouille</p>	<p>Place Guy de Chauliac Chemin de la Plaine d'Élite Rue du Presbytère – Du 1 au 19 <u>Rue du Renouveau</u> Rue La Résidence du Garon Rue des Ronzières Rue des Rouliers Bd de Schweighouse <u>Allée des Sœurs</u> Route de Soucieu Rue des Sources Rue des Tasses Chemin de la Tuilerie <u>Rue des Vents du Sud</u> Avenue de Verdun <u>Place des Vergers</u></p>
--	---	--

▪ PÉRIMÈTRE COMMUN JACQUES CARTIER JEAN MOULIN - ANDRÉ LASSAGNE

Rue Paul Bovier-Lapierre – Impair du 1 au 15	Rue Général de Gaulle – Impair du 1 au 35	Rue Du Presbytère – Du 20 au 47
Avenue de la Gare	Route d'Irigny – Du 1 au 6	Avenue Simone Veil

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 1^{er} février 2022.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver :

- La révision des périmètres scolaires tels que définis ci-dessus
- La création d'un périmètre commun entre les groupes scolaires Jacques Cartier et Jean Moulin / André Lassagne

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la révision des périmètres scolaires telle que définie ci-dessous
- APPROUVE les nouvelles voies (en souligné) et les bascules du groupe scolaire Jacques Cartier au groupe scolaire Jean Moulin / André Lassagne (en gras)
- APPROUVE la création d'un périmètre commun entre les groupes scolaires Jacques Cartier et Jean Moulin / André Lassagne tels qu'indiqués ci-dessous

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

■ CLAUDIUS FOURNION

Allée des Alouettes Chemin des Amoureux Allée de l'Ancolie Chemin de l'Archet Chemin de l'Auberge Rue Auguste Simondon Chemin des Balmes Chemin de Barry Allée de Beauversant Allée de Bel-Air Allée de Bellecôte Rue du Bief (Pair) Chemin du Bois Rue du Bonnet Allée Bois des Ecureuils Impasse du Bonnet Allée des Bruyères Chemin du Canal Chemin du Cantonniau Rue des Capucines Chemin du Champ du Mont Impasse du Champ du Mont Rue des Chapeliers Chemin des Châtaigniers Chemin de la Chêneraie Allée des Chênes Impasse des Cinq-Perles Chemin du Clair-Matin Chemin de la Colline Chemin des Collonges Passage de l'Église Rue Colonel Guillaud Rue de la Compassion Route du Coq-Gaulois Rue des Coquelicots Chemin de la Côte	Impasse des Coquelicots Montée de la Côte Allée du Coteau Rue Diot Allée du Domaine Ruelle des Écoliers Boulevard des Écureuils Rue de l'Église Allée de l'Éolienn Chemin des Érables Chemin de l'Étang Avenue Ferdinand Gaillard Allée du Gai Vallon Place E. et A. Gamboni Rue du Garel Rue du Garon Rue Général de Gaulle – Pair du 28 au 158 Rue Général de Gaulle – Impair du 81 au 139 Chemin de la Gerle Allée des Grives Chemin du Gué Rue de Janicu Chemin de la Levée Place du 8 Mai 1945 Chemin des Marronniers Allée du Mas Allée des Mésanges Chemin du Michalon Allée des Mimosas Allée des Oiseaux Rue Jeanne Pariset Chemin des Pépinières Impasse de la Pérouse	Impasse de la Petite Balme Chemin de la Petite Cote Allée des Pétunias Impasse de la Pinette Rue de la Pinette Allée des Pinsons Allée de la Piscine Promenade des Ponts Allée des Primevères Impasse des Prunus Chemin du Puizat Rue des Quatre-Saisons Chemin des Quatre-Vents Rue de la Ratière Chemin des Revousses Chemin du Rivage Chemin de la Rivière Impasse Robert Rue de Ronde Rue des Roses du Garel Allée des Rossignols Rue Jean Rousselin Allée des Sapins Allée des Saules Rue des Serres Place du Souvenir Avenue du Stade Allée de la Table Romaine Place des Terreaux Allée des Tilleuls Allée des Tulipes Allée du Verger Chemin du Vert Pré Place du Pont Vieux Allée des Violettes
--	--	--

■ JACQUES CARTIER

Bd des Allées Fleuries Chemin des Barolles Allée Charles Baudelaire Allée de Beaunant Allée des Castors	Allée des Iris Chemin de la Lande Allée des Lilas Route de Lyon Rue Édouard Manet	Boulevard des Poètes Allée Jacques Prévert Rue des Quatre-Saisons Allée Arthur Rimbaud Chemin de Rochilly
---	---	---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

Rue Paul Cézanne Rue du Cimetière Impasse des Ébénistes Allée Paul Éluard Allée Jean de la Fontaine Allée Paul Gauguin Rue Général de Gaulle – Pair du 2 au 24 Allée Rosemonde Gérard Rue Victor Hugo	Allée des Marguerites Rue Mère Élise-Rivet Rue Henri Matisse Rue du Merdanson Impasse Claude Monet Chemin de Montibert Allée Colin Muset Allée des Pensées Rue Pablo Picasso	Allée Pierre De Ronsard Allée des Roses Rue du Douanier Rousseau Chemin de Sacuny Chemin des Saignes Chemin des Tards Venus Rue Paul Valery Chemin des Vallières Allée Paul Verlaine
---	--	--

▪ JEAN MOULIN / ANDRÉ LASSAGNE

Chemin des Aigais Impasse de l'Amicale Laïque Rue d'Alsace Boulevard André Lassagne Chemin des Basses-Vallières Rue du Bief (Impair) Chemin du Bois des Côtes Rue de Bonneton Allée des Bouleaux Rue Jacques Brel Rue Casse-Froide Chemin de Chiradie Allée des Cigales Chemin de la Colonne <u>Rue Michel Colucci</u> Allée des Cottages <u>Rue de la Croisée des Chemins</u> Rue Joe Dassin Impasse des Floralies Chemin de la Fonderie Impasse du Fournil	Impasse de la Garonnette Rue Général de Gaulle – Impair du 37 au 79 Rue Général de Gaulle – Impair du 141 au 9999 Rue Général de Gaulle – Pair du 160 au 9998 Rue de la Giraudière Ruelle de la Giraudière Allée du Haut-Gareil Résidence Les Hauts-de-Brignais Impasse de l'Industrie Rue de l'Industrie Route d'Irigny – Du 7 au 9999 <u>Rue des Jardins</u> Chemin du Lac Impasse Lavielle <u>Rue René Louis Lafforgue</u> Route de Lyon <u>Allée des Maisons Ballons</u> <u>Rue René Mondonneix</u> Chemin de la Mouille	Rue du Moulin Rue Paul Bovier-Lapierre (sauf impair du 1 à 15) Ruelle du Pensionnat Bd. Georges Brassens Place Guy de Chauiac Chemin de la Plaine d'Élite Rue du Presbytère – Du 1 au 19 <u>Rue du Renouveau</u> Rue La Résidence du Garon Rue des Ronzières Rue des Rouliers Bd de Schweighouse <u>Allée des Sœurs</u> Route de Soucieu Rue des Sources Rue des Tasses Chemin de la Tuilerie <u>Rue des Vents du Sud</u> Avenue de Verdun Place des Vergers
---	--	--

▪ PÉRIMÈTRE COMMUN JACQUES CARTIER, JEAN MOULIN - ANDRÉ LASSAGNE

Rue Paul Bovier-Lapierre – Impair du 1 au 15	Rue Général de Gaulle – Impair du 1 au 35	Rue Du Presbytère – Du 20 au 47
Avenue de la Gare	Route d'Irigny – Du 1 au 6	Avenue Simone Veil

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

OBJET : ERREUR MATÉRIELLE DU CADASTRE - 36 RUE DE LA GIRAUDIÈRE
RÉGULARISATION DE LA COUR
Autorisation de signature

N° 2022-015

Compte-rendu affiché le : **15 février 2022**

Date de transmission en Préfecture : **22 février 2022**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **31 janvier 2022**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Marie DECHESNE et Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Guy BOISSERIN – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

La commune a été sollicitée par un géomètre dans le cadre d'un dossier de scission de copropriété sur les parcelles cadastrées BE 317, 318, 319 et 320 sises 36 rue de la Giraudière.

Après le relevé topographique effectué par le géomètre, il est apparu que la cour privée du 36, rue de la Giraudière était rattachée au domaine public.

Cette cour privée d'immeuble a été rattachée à tort au domaine public à la suite d'un remaniement cadastral dans les années 1950. Or, l'ensemble des copropriétaires de cet immeuble, ainsi que les plans cadastraux Napoléoniens, confirment que cette cour a toujours fait partie de ladite copropriété.

Par conséquent, il convient de rectifier cette erreur matérielle et d'autoriser le Maire à régulariser un acte afin de rattacher ladite cour d'environ 111 m² à la copropriété du 36 rue de la Giraudière et ce, conformément au plan établi en avril 2021 par Monsieur JARGUEL, géomètre expert.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 1^{er} février 2022.

Au vu de ce rapport, il est demandé au conseil municipal :

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer un acte de régularisation afin de rattacher ladite cour d'environ 111 m² à la copropriété du 36, rue de la Giraudière et ainsi rectifier l'erreur matérielle d'incorporation de la cour dans le domaine public
- De dire que les frais afférents à ce dossier (géomètre, notaire...) sont à la charge de la copropriété du 36, rue de la Giraudière

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un acte de régularisation, afin de rattacher la cour privée d'immeuble, d'environ 111 m², à la copropriété du 36, rue de la Giraudière et d'ainsi rectifier l'erreur matérielle d'incorporation de cette cour dans le domaine public
- DIT que les frais afférents à ce dossier (géomètre, notaire...) sont à la charge de la copropriété du 36, rue de la Giraudière

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Serge BERARD

Anne-Claire ROUANET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

OBJET : JARDINS FAMILIAUX
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN
Autorisation de signature

N° 2022-016

Compte-rendu affiché le : **15 février 2022**

Date de transmission en Préfecture : **22 février 2022**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **31 janvier 2022**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Marie DECHESNE et Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Guy BOISSERIN – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

La Ville de Brignais est propriétaire de la parcelle BI 0115 (9 105 m²), située au 31, rue Paul Bovier Lapierre et divisée en 42 jardins familiaux.

La vocation des jardins familiaux est d'un caractère essentiellement social et de loisirs. Aucune exploitation commerciale sous quelque forme que ce soit n'est autorisée.

La Ville met à disposition, à titre gratuit, ce tènement à l'association des jardins familiaux selon les conditions précisées dans la convention ci-annexée.

Les obligations de l'association ainsi que celles de la Ville sont également répertoriées dans cette convention.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 1^{er} février 2022.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe au présent rapport, ainsi que tout document y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain des jardins familiaux à l'association éponyme, jointe en annexe, ainsi que tout document y afférent

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Serge BERARD

Anne-Claire ROUANET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

OBJET : VENTE DE MATÉRIEL RÉFORMÉ

Autorisation de cession

N° 2022-017

Compte-rendu affiché le : **15 février 2022**

Date de transmission en Préfecture : **22 février 2022**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **31 janvier 2022**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Marie DECHESNE et Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Guy BOISSERIN – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

Les activités des services de la Ville amènent la réforme régulière de divers matériels ou mobiliers devenus obsolètes. Ces derniers sont alors retirés du parc actif et réformés. Ils peuvent faire l'objet d'un don dans un cadre caritatif, d'une vente ou être détruits le cas échéant.

La décision d'aliéner de gré à gré est prise par Monsieur le Maire ou son représentant pour les matériels vendus à moins de 4 600 €.

La commune a souhaité vendre le matériel réformé suivant : l'ancien camion isotherme de la cuisine centrale (il n'est plus homologué pour le froid, par contre, c'est un véhicule avec peu de kilomètres et une caisse)

Le bien sera vendu sans garantie ; il sera cédé en l'état et devra être récupéré au lieu de stockage par l'acquéreur.

Une publicité de la vente a été faite sur le site internet de la Ville et par le biais d'une annonce sur le journal du Progrès. Cette première mise en vente d'un montant de 3 000 € n'a remporté aucun succès.

Une deuxième mise en vente aura lieu avec une mise à prix de 500 €, du fait de réparations importantes à effectuer sur ce véhicule.

Les intéressés auront la possibilité de visiter le bien.

Le matériel sera vendu au plus offrant qui aura fait connaître son offre dans le délai imparti.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 1^{er} février 2022.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'approuver la réforme du bien visé ci-dessus
- D'approuver le principe de vente des biens réformés via le site Internet et le journal Le Progrès
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente du réformé au plus offrant
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à accomplir et signer tous les actes subséquents

Les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 024 – compte 024 du budget principal de la commune – exercice 2022.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la réforme de l'ancien camion isotherme de la cuisine centrale
- APPROUVE le principe de la vente du bien ainsi réformé via une parution sur le site Internet de la Ville et dans le journal Le Progrès
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la vente du bien réformé au plus offrant
- AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant délégué) à cette fin à accomplir et signer tous les actes subséquents
- DIT que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 024 – compte 024 du budget principal de la commune – exercice 2022

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Serge BERARD

Anne-Claire ROUANET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

OBJET : ACHAT DE COMPOSTEURS PAR LES PARTICULIERS

Participation financière de la commune

N° 2022-018

Compte-rendu affiché le : **15 février 2022**

Date de transmission en Préfecture : **22 février 2022**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **31 janvier 2022**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Marie DECHESNE et Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Guy BOISSERIN – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

Les déchets fermentescibles représentent plus de 20% du poids des ordures ménagères. Composter permet d'éviter de jeter dans les poubelles incinérables entre 45 et 60 kg / habitant / an. La diminution des déchets à incinérer permet aussi de diminuer les dépenses supportées par la commune de Brignais au titre de l'incinération.

Afin de valoriser la démarche volontaire des habitants quant à la réduction de la production des déchets ménagers et d'inciter les particuliers à composter, le SITOM Sud Rhône (syndicat de traitement des ordures ménagères) met en place des commandes groupées pour l'achat de composteurs pour les habitants, et participe financièrement à hauteur de 20 € par composteur.

La Ville de Brignais souhaite contribuer à cette démarche en participant également à l'acquisition des composteurs par les particuliers brignairots auprès du SITOM Sud Rhône.

Composteur	Subvention SITOM	Subvention Ville	Reste à charge du particulier
300 L : 63,64 €	20 €	15 €	28,64 €
600 L : 78,31 €	20 €	25 €	33,31 €

La subvention sera accordée aux 60 premières demandes, dans un premier temps, puis jusqu'à épuisement de l'enveloppe. L'aide est réservée aux particuliers dont le domicile principal est situé à Brignais.

La Ville versera au SITOM après bilan, le montant dû pour sa participation à l'acquisition de composteurs par les particuliers.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 1^{er} février 2022.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée délibérante de valider le montant des subventions aux particuliers résidant à Brignais, pour les différents types de composteurs.

Les crédits nécessaires (dépenses relatives de 2 100 € TTC) seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2022.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le montant des subventions servies par la Ville aux particuliers résidant à Brignais, pour l'achat des différents types de bio-composteurs, comme suit :

Composteur	Subvention SITOM	Subvention Ville	Reste à charge du particulier
300 L : 63,64 €	20 €	15 €	28,64 €
600 L : 78,31 €	20 €	25 €	33,31 €

- DIT que les crédits nécessaires (dépenses relatives de 2 100 € TTC) seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2022

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Serge BERARD

Anne-Claire ROUANET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com
Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012